Centre de Formation CFA MFR Le Clos Fleuri **Avesnes-sur-Helpe**

Conditions d'entrée

BAC Professionnel Aménagements Paysagers

Après la troisième du collège (ou de l'enseignement agricole), les élèves entrent en seconde professionnelle.

Après un CAP(a), les élèves entrent directement en première pour préparer le bac professionnel.

Après une seconde générale et technologique, les élèves peuvent entrer directement en première professionnelle.

Devenir un technicien du paysage, au sein d'une entreprise paysagère, d'une **Objectifs** collectivité territoriale ou encore de créer son entreprise et d'être capable de :

Gérer et conduire des chantiers paysagers

Encadrer une équipe de travail

Communiquer avec les différents partenaires de l'entreprise (clients et fournisseurs)

Durée 3 ans après une 3^{ème} 2 ans après un CAP(a) ou une Seconde Générale (après positionnement)

Modalités Pédagogie de l'alternance sous statut scolaire (15 jours école, 15 jours stage), alliant la théorie à la pratique. Durant le cursus, les jeunes acquièrent par leurs expériences en stage des techniques en aménagements paysagers, reconnaissance de végétaux, protection de l'environnement, création d'espaces paysagers, arboriculture fruitière, mécanique de motoculture et jardinage. Durant leur formation, ils ont l'opportunité d'obtenir le diplôme de Santé et Sécurité au Travail (SST)

En entreprise privée de Jardins Espaces Verts Situations En collectivité territoriale Services Espaces Verts

En magasin de jardinage et en motoculture de plaisance **Professionnelles**

> Vers un Brevet de Technicien Supérieur (BTS) en Aménagements Paysagers, Gestion Protection de la Nature, Productions horticoles, Technico-commercial

Vers un Certificat de Spécialisation (arboriste grimpeur, construction paysagère)

Le diplôme SST (Santé, Sécurité au Travail) et une formation sur le port de charges (sécurité en entreprise).

Certiphyto (applicateurs) Obtention du CACES pour les élèves majeurs

Voyage d'étude et/ou Stage mobilité Erasmus à l'étranger

Aides possibles Bourses du Ministère de l'Agriculture / Fonds Social lycéen / Aide au Transport



Poursuites d'études

Bonus













